

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 18 MAI 2026

Délibération n° D-2026-141

Jardins de vie de quartier - Plan de financement et demande
de subvention

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil municipal :
le 12/05/2026

Publication :
le 22/05/2026

Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Jean-Claude SIRON, Madame Annie-Laurence FOUREL, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Hocine TELALI, Madame Catherine ROUSSILLON, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Gilles NORMAND, Madame Katia PONCELET, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Hervé GERARD, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Anne-Sophie GODART-CUAZ, Madame Marie-Pascaline CHOLLET, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Jyan MOHAMMED, Madame Chloé BANLIER, Monsieur Maximilien SAINT-CAST, Madame Patricia ROCHER, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Julie SIAUDEAU, Monsieur Baptiste PEYRAUD, Monsieur Laurent LACOURARIE, Madame Céline BONNET-DERISBOURG.

Secrétaire de séance : Madame ZANATTA Lydia

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Thibault HEBRARD, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Ségolène BARDET, ayant donné pouvoir à Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Sébastien MATHIEU, ayant donné pouvoir à Madame Julie SIAUDEAU

Excusés :

Monsieur Michel PAILLEY.

**Direction du Développement Durable
et de la Planification Ecologique**

**Jardins de vie de quartier - Plan de financement et
demande de subvention**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Face aux phénomènes de surchauffe urbaine et aux problématiques que peut engendrer la vulnérabilité socio-économique des populations, l'aménagement de jardins de vie de quartier apparaît comme une réponse pertinente à mettre en œuvre.

Un schéma directeur des îlots de fraîcheur a récemment permis de dégager des orientations vers des actions concrètes de végétalisation à mettre en œuvre, au plus près des quartiers et des lieux de vie des habitants, comme des jardins de quartier à proximité d'écoles, des cœurs de quartier résidentiels, des abords d'équipements sportifs et de lieux de randonnée. L'ambition territoriale est qu'à terme aucun habitant ne se trouve à moins de 300 mètres d'une zone de fraîcheur.

La collectivité ambitionne ainsi de développer son territoire avec soin, avec une attention portée au cadre de vie, en conciliant développement urbain, protection et mise en valeur du patrimoine paysager et naturel, dans l'objectif d'anticiper les enjeux liés au climat, à l'effondrement de la biodiversité et aux questions socio-économiques qui en résultent.

Ces objectifs, et notamment les conséquences de la surchauffe urbaine, peuvent être atteints en augmentant le patrimoine arboré du territoire. C'est pourquoi le plan Niort Canopée ambitionne la plantation de 60 000 arbres à échéance 2030.

Cette démarche territoriale s'inscrit dans les objectifs du PCAET, mais aussi dans le cadre de plusieurs labels et projets en cours : Label Territoire engagé pour la nature, Feuille de route Biodiversité, Démarche Territoire engagé transition écologique, Réserve Naturelle Régionale du Marais de Galuchet et des boucles de la Sèvre niortaise, Plan de transition du BEGES.

Avec l'appui du service proximité et relations aux citoyens, plusieurs ateliers de réflexion, de concertation et de co-construction de projets ont eu lieu avec les habitants et les usagers des quartiers, tant en phases de définition des besoins et de programmation, qu'à la présentation des premières intentions et esquisses d'aménagement.

C'est dans ce cadre que les habitants ont proposé l'aménagement ou la requalification d'espaces publics aux cœurs de leurs quartiers pour les transformer en lieux de convivialité et d'échange, en tenant compte du changement climatique et de l'importance des îlots de fraîcheurs en ville.

Six lieux à aménager ou à requalifier ont été identifiés pour s'inscrire dans cette démarche de projets :
Le jardin Erna Boinot (quartier Tour Chabot Gavacherie), l'Aire intergénérationnelle de Sainte Pezenne, l'îlot Bonnevay (quartier du Clou-Bouchet), une clairière de cœur de quartier à Champommier (proximité école Ferdinand Buisson), l'aménagement d'un parc de quartier à Saint-Florent (abords de l'école Pasteur) et la végétalisation d'une parcelle à Saint-Liguairie (abords de l'aire de jeux).

Les deux projets, la requalification du jardin Erna Boinot et l'aménagement d'une Aire intergénérationnelle de Sainte Pezenne ont fait l'objet d'études aboutissant à des esquisses chiffrées, dont il est proposé le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses (en €/HT)		Recettes prévisionnelles (en €)	
Maîtrise d'œuvre – prestations intellectuelles – frais annexes	16 450	FEDER	200 000
Travaux (y compris révisions de prix et aléas)	543 925	Autofinancement Ville de Niort	360 375
TOTAL	560 375	TOTAL	560 375

Vu l'avis d'opportunité favorable émis par le GAL (Groupe d'Action Local) en date du 3 février 2026 sur l'opération présentée par la Ville de Niort intitulée « Aménagement de jardins de vie de quartier »,

Considérant la fiche action 4 du FEDER-FSE+-2127, Axe 5-5.1, intitulée : *Projets visant à la promotion et la valorisation de la richesse paysagère, patrimoniale et environnementale*, et le type d'actions soutenues : *Plantation, préservation des plantations, dans le cadre d'un projet mettant en valeur le paysage ou favorisant le développement du lien social* ;

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le plan de financement proposé ci-dessus ;
- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter les aides financières susceptibles d'être allouées auprès des financeurs potentiels et notamment à déposer une demande de subvention sur le dispositif FEDER-FSE+-2127 Axe 5-5.1 ;
- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 1

Le Secrétaire de séance

Signé

Lydia ZANATTA

Le Président de séance

Signé

Jérôme BALOGÉ